

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2022_2_13

L' an deux mille vingt deux, le mercredi 13 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Adjoint.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 08 Avril 2022

Présents : 10

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Madame LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur VIOLLE Willy, Monsieur ROUX Hervé

Votants : 18

**Objet : SDEC : éclairage
public au stade**

Pouvoirs :

Madame BASTIEN Joëlle a donné pouvoir à Madame LINARD Danielle
Madame GANE Cécile a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Monsieur LACROIX Michel a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Monsieur SCIORETO Cyrille a donné pouvoir à Monsieur ARNAL André
Madame DELHOSTAL Anne a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline
Monsieur PRIVAT Jean a donné pouvoir à Monsieur ANDRE Jean-Luc

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame BASTIEN Joëlle, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame MALHERBES Caroline, Monsieur RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Madame DELHOSTAL Anne, Monsieur PRIVAT Jean

Secrétaire de Séance : Madame Danielle LINARD

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie du Cantal.

Le montant total TTC de l'opération s'élève à 1 800.00€ (honoraires compris).

Le financement de cette opération sera :

- subvention du SDEC : 35% du HT soit 525.00€
- participation de la Commune : 65% du HT + TVA = 1 275.00€

Règlement : solde au décompte définitif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **DE DONNER** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la lettre de commande,
- **DE PROCEDER** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le 1er Adjoint,
André ARNAL

